L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 5 JANVIER 1873.

6me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE 5 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eugène Tourné, sur la Levée, au pied de la rue des Ursulines, à 4 1/2 heures—Vin rouge, vinaigre, sardines, etc., etc.

ATTENTION!

La vente par ordre du capitaine du "Formose", de Bordeaux, est remise à demain, lundi, 6 courant, à 10 heures du matin, vente sans limite, par Eugène Tourné.

SPECTACLES.

Dimanche, 5 Janvier 1873.

OPÉRA.—Le Roman.
ACADÉMIE.—Grand Cirque-Robinson.
ST. CHARLES.—Humpty Dumpty.
MUSÉE D'ANATOMIE.—40 rue St Charles.

Réduction du Prix
—DE—
"L'Abeille de la Nlle-Orléans."

A partir de mardi, 1 janvier 1873, l'*Abeille* ne se vendra qu'au prix de CINQ CENTS par numéro. Les abonnements nouveaux ou ceux qui seront renouvelés à partir de la date ci dessus, seront payés à raison de QUATORZE PIASTRES par an, sept piastres pour six mois, et trois piastres et demie pour trois mois.

Nous faisons cette réduction de prix, bien que, depuis plusieurs années, nos dépenses aient toujours augmenté, dans l'espoir d'être agréables à un grand nombre de nos lecteurs et de voir s'accroître encore la circulation déjà si considérable de l'*Abeille*. Nous avons voulu reconnaître, par le sacrifice que nous nous imposons, le bienveillant patronage dont nous avons reçu tant de preuves.

Persévérance.

Pour les peuples comme pour les individus, la vie est une lutte dans laquelle la victoire appartient au plus persévérant. Rome, accablée par les défaites successives que lui fit subir Annibal, au lieu de se soumettre et d'abandonner la partie, continua une résistance qui semblait inutile, et elle finit par lasser son adversaire et, portant à son tour la guerre en Afrique, elle qui raison de l'orgueilleuse Carthage, dont elle ne laissa subsister que des ruines.

Nous pourrions citer cent exemples de peuples qui se sont relevés à la suite d'infortunes, auprès desquelles celles de la Louisiane ne sont comparativement que légères. Pourquoi donc perdrions-nous toute espoir de délivrance, tant qu'il ne nous est pas matériellement impossible de continuer la résistance!

Les ordres provisoires d'une cour inférieure de justice, et la connivence du pouvoir exécutif fédéral, ont permis à des conspirateurs de s'emparer momentanément du pouvoir en Louisiane, mais la question n'est pas finalement décidée, ni judiciairement, ni administrativement. La Cour Suprême, tout en refusant d'intervenir dans l'exécution des ordres provisoires, a déclaré qu'elle connaîtrait de tout appel qui serait interjeté contre une décision définitive.

D'un autre côté, si le Président a refusé de prévenir sur ses actes accomplis, il a annoncé qu'il se soumettrait à ce que décidera le Congrès, et rien n'annonce qu'il se dispose à se compromettre, plus qu'il ne l'a fait, pour appuyer l'usurpateur Pinchback et ses complices.

La réunion de la Législature légale doit avoir lieu demain, conformément à l'ajournement prononcé et à la Constitution. Il n'y a dans ce fait qu'une conséquence naturelle de l'élection et l'exercice de droits qui n'ont pas encore été expressément supprimés. Ce n'est ni un défi ni une bravade à l'égard du gouvernement des Etats-Unis. C'est simplement un fait légal opposé au fait illégal de l'existence d'un gouvernement arbitraire et usurpateur au Mechanic's Institute.

Nous avons la conviction que ce dernier gouvernement n'osera pas tenter de disperser le gouvernement légal par la force. A moins qu'il n'ait l'assistance directe des forces fédérales. Sans cette assistance, les conspirateurs ne pourront rien faire, car ils n'ont pour eux ni la force physique, ni le courage moral, ni la conscience du droit. La présence seule de la population sur la place Lafayette fera avorter toutes les tentatives pour empêcher l'installation du gouvernement et de la Législature légales.

Si, au contraire,—ce qui est peu probable,—le président Grant pousse l'aberration jusqu'à mettre les troupes fédérales aux ordres de Pinchback pour empêcher les élus du peuple de s'assembler, la population s'encagrera par une lutte impolitique contre les forces des Etats-Unis, et elle laissera le champ libre à l'armée. Mais, immédiatement, le Congrès sera saisi de la question de savoir si le président a le droit de faire un pareil abus de la force, et l'opinion publique du pays tout entier soutiendra, dans ce grand et solennel débat, la cause du gouvernement libre contre le despotisme.

Ce ne sera plus seulement le cas de la Louisiane qui sera soumis à la décision du Congrès; ce sera la question de l'existence même de la République.

Les Louisianais et en particulier, les citoyens de la Nouvelle-Orléans ont, dans ces conjonctures, une mission à remplir, celle de provoquer une décision finale du Congrès sur la question de savoir qui a le droit de faire les élections locales, du peuple d'un Etat ou du Président des Etats-Unis par l'intermédiaire de ses agents. De la solution de cette question dépend la délivrance de la Louisiane de ses embarras présents et l'avenir de la grande république américaine.

Que les citoyens de notre ville sachent se montrer à la hauteur des circonstances, qu'ils fassent demain une démonstration imposante par son nombre autant par son caractère, et ils auront la satisfaction d'avoir fait tout ce qui était humainement possible pour leur propre salut et l'avenir, en outre, bien mérité de la patrie commune en défendant jusqu'au bout le droit contre la force brutale. La responsabilité de ce qui s'en suivra appartiendra au Président et au Congrès et, si la cause de la liberté succombe en même temps que la cause de la Louisiane, le peuple américain ne pourra s'en prendre qu'à lui-même de ce que les chaînes qu'il a forgées pour le Sud sont employées pour asservir toute la nation.

—Une interpellation fort curieuse a eu lieu cos jours et aux Cortes, au sujet d'un soldat qu'il se commettait à ce que décidera le Congrès, et rien n'annonce qu'il se dispose à se compromettre, plus qu'il ne l'a fait, pour appuyer l'usurpateur Pinchback et ses complices.

La réunion de la Législature légale doit avoir lieu demain, conformément à l'ajournement prononcé et à la Constitution. Il n'y a dans ce fait qu'une conséquence naturelle de l'élection et l'exercice de droits qui n'ont pas encore été expressément supprimés. Ce n'est ni un défi ni une bravade à l'égard du gouvernement des Etats-Unis. C'est simplement un fait légal opposé au fait illégal de l'existence d'un gouvernement arbitraire et usurpateur au Mechanic's Institute.

Nous avons la conviction que ce dernier gouvernement n'osera pas tenter de disperser le gouvernement légal par la force. A moins qu'il n'ait l'assistance directe des forces fédérales. Sans cette assistance, les conspirateurs ne pourront rien faire, car ils n'ont pour eux ni la force physique, ni le courage moral, ni la conscience du droit. La présence seule de la population sur la place Lafayette fera avorter toutes leurs tentatives pour empêcher l'installation du gouvernement et de la Législature élus